

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE I.

(*Suite.*)

DESSEIN ET FORMATION DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL.

XV.

Première tentative des Associés pour acquérir l'Isle de Montréal.

Quoique la Société ne fut composée alors que de six membres, en y comprenant M. de la Dauversière et M. Olier, ils résolurent de faire à leurs frais, un premier embarquement au printemps de l'année suivante, 1641; et pour exécuter avec plus de sagesse les ordres qu'ils croyaient avoir reçus de Dieu, ils jugèrent nécessaire, avant tout, d'acquérir en propre l'île de Montréal. Nous avons vu qu'elle avait été donnée à M. Jean de Lauson, par la Compagnie de la Nouvelle-France, sous la condition expresse d'y établir une colonie; mais celui-ci, devenu depuis intendant du Dauphiné, où il résidait cette année 1640, avait négligé jusqu'alors de faire passer des colons à Montréal et d'y commencer aucun défrichement. Les nouveaux Associés résolurent donc de le prier de les substituer à sa place; et, conformément à la pratique qu'ils voulaient garder inviolablement, de se cacher aux yeux du monde et de faire leur œuvre en secret, ils obligèrent M. de la Dauversière et M. de Fancamp, qui devaient paraître comme agents de la Société, d'aller le trouver à Vienne, en Dauphiné, pour lui demander la cession de cette île, et quelles conditions il y mettrait. Une proposition de cette nature devait rencontrer des difficultés du côté de M. de Lauson, qui avait fait demander et avait obtenu la propriété de l'île de Montréal, uniquement pour y faire un établissement en faveur de son fils, François de Lauson, dont il espérait élever par là bien haut la fortune. Aussi, dès qu'il eut appris le